

gocier, le rapvo de MM. Viger et D. B. Papineau et leur remplacement par M. Maréchal et un autre canadien. Quant à M. Lafontaine, on ne pouvait pas s'attendre de le faire rentrer dans le cabinet tant que lord Metcalfe serait au pouvoir, mais on offrait de le mettre sur le banc. M. Caron fit confidentiellement part de ces ouvertures à M. Lafontaine, et celui-ci y fit une réponse qui est un des titres les plus remarquables de cet homme d'état à l'estime de ses concitoyens. Il démontre que la satisfaction offerte au Bas-Canada était insuffisante, et il demanda que cette province eût dans le gouvernement une part d'influence égale à celle du Haut-Canada, rien de plus, dit-il, mais aussi rien de moins. M. Caron ayant fait part de ces conditions à M. Draper, celui-ci se dit prêt à céder sa place s'il le fallait, et ajouta que probablement ses autres collègues, MM. Daly, Papineau et Smith n'hésiteraient pas à en faire autant pour le bien de leur pays. Quant à M. Viger, il répéta "qu'il considérait depuis longtemps l'abandon par lui de la place qu'il occupait, comme essentiel à la force du gouvernement." M. Draper demandait donc à savoir distinctement ce que l'on voulait comme sine qua non. Les choses en étaient là lorsque lord Metcalfe se rendit soudain de lord Metcalfe. M. Draper écrivit à M. Caron que ce départ affectait matériellement sa position et ses pouvoirs. Et cette négociation en resta là. Mais, depuis l'arrivée du comte Cathcart, le secret de ces pourparlers avait transpiré; M. Lafontaine, croyant que M. Draper avait joué au fin pour tirer, comme on dit vulgairement, les vers du nez de l'opposition, et ne voulant pas que la part prise par lui dans cette affaire fut mal interprétée par ses amis, ou calomniée par ses ennemis, M. Lafontaine, disons-nous, résolut de tout produire au grand jour de la tribune. Il le fit, en effet, et l'on juge de la position dans laquelle se trouva M. Draper vis-à-vis de M. Viger, son collègue, le président du conseil! Cette affaire eut un succès de rire fou parmi les membres de l'opposition, et porta un coup terrible à la considération morale du cabinet, dont la faiblesse et les dissensions intestines ont été par là mises à nu. M. Draper devint furieux contre M. Caron, et M. Caron fut non moins irrité contre M. Lafontaine. Pour établir que les communications faites à ce dernier étaient confidentielles, et qu'il avait violé le secret qu'il lui devait, MM. Draper et Caron ont publié, en un pamphlet, divers- ses lettres autres que celles produites par M. Lafontaine. Mais cette publication n'a fait qu'accroître la fausse position dans laquelle se trouvait M. Caron, entre M. Draper et M. Lafontaine. Voici, en effet, ce que lui répond ce dernier dans la Minerve du 13 avril:

"Lorsque M. Lafontaine prenait la défense de M. Caron, il ignorait le double rôle que celui-ci jouait envers lui et ses autres amis politiques. Il ignorait l'existence de la lettre de M. Caron à M. Draper, du 8 septembre 1845, lettre qui a été supprimée" lors de la discussion en chambre d'assemblée. Dans cette lettre, M. Caron s'avoue le partisan d'une réaction dans le district de Québec. Il en désire le succès, mais il se donne bien de garde d'en faire part à M. Lafontaine. S'il l'eût fait, la réponse de M. Lafontaine eût été faite en peu de mots: "Vous voulez, m'a-t-il dit, travailler à une réaction dans l'intérêt de l'administration et contre celui du parti auquel vous étiez jusque là censé appartenir: je vous prie de respecter ma position, mes convictions politiques; je ne puis être traité ni à mes amis, ni à mon parti." M. Caron eût épargné à M. Lafontaine la part qu'il a eue à la correspondance dont il s'agit."

Mais celui pour lequel ces révélations et ces débats ont dû être le plus douloureux, c'est M. Viger, digne vieillard que nous respectons malgré ses égarements, car nous les croyons consciencieux. Avec quelle poignante tristesse, il aura dû lire cette phrase que M. Lafontaine écrit

met à sa recherche, et lorsqu'on le rattrape à quelques lieues, il répond fièrement: "Laissez-moi; je vais me battre avec mon père pour la liberté." Les sacrifices, du reste, sont familiers à ces cœurs opprimés. Le comte Ordinat Zamolsky n'a-t-il pas levé un régiment de lanciers où il servit comme simple soldat? Les nobles de Kälisch, à leur tour, après avoir formé un corps de troupes, se mirent sous les ordres d'officiers et de sous-officiers pris dans les régiments de ligne.

Mlle comtesse Demidoff et Mme la princesse Mathilde Bonaparte sont de retour à Paris. Le splendide hôtel de la rue Saint-Dominique va donc se rouvrir. C'est un événement.

Deux soirées littéraires, sans prétentions, ont réuni cette semaine dans deux salons différents une foule de femmes charmantes et d'hommes distingués. Au rez-de-chaussée d'un hôtel de la rue d'Angoulême, une femme, Mme de Charbonne, aimée à si juste titre pour la bienveillance et les grâces de son esprit, se tenait à demi-couchée sur un canapé et dans ce salon se recherchaient avec la baronne de Billing de Girardin, un jeune compositeur d'avenir, teignant le piano. M. Jules Lesèvre est un écrivain remarquable de son rôle. L'Odéon, de son côté, vient aussi de recevoir une Cléopâtre de Mlle comtesse Anatole de Montesquiou.

À la place Saint-Georges, M. Jules Lesèvre vient d'être élu pour la musique et pour le chant. Mlle Kozloff chantait; M. Ferrville jouait le piano. M. Jules Lesèvre est un écrivain remarquable de son rôle. L'Odéon, de son côté, vient aussi de recevoir une Cléopâtre de Mlle comtesse Anatole de Montesquiou.

HENRY VERMOREL

vait à M. Caron, en réponse aux lettres de M. Draper:

"Monsieur M. Viger! et c'est là le traitement qu'on lui destine, traitement que l'on dit être prêt à lui administrer, je ne suis pas surpris de voir, pour ainsi dire, tous les officiers du gouvernement ne parler de lui qu'avec dérision. Deux hommes ainsi placés, ainsi traités, peuvent-ils exercer une grande influence sur les délibérations du conseil, et y faire respecter les intérêts de leurs compatriotes?"

Quelle belle occasion M. Viger avait là de se lever et de jeter le masque ministériel, dont il est couvert, à la face d'hommes qui paient d'une telle ingratitude le sacrifice qu'il leur a fait de sa popularité, de son repos, de son bonheur! Il eût pu, en cet instant racheter ses deux années d'erreur et de faiblesse. Mais si profonde est l'aberration de ce grand cœur, qu'il a vu dans ces outrages et dans cette trahison une raison de plus de rester à un poste où il croit sa présence utile à son pays. Il s'est figuré que plus on lui avait rendu la grandeur pesante, plus il jouait le rôle d'un martyr, moins on l'accuserait de jouer celui d'un ambitieux. Et il s'est, en quelque sorte, réjoui de son déshonneur. C'est là un égarement qui doit inspirer une profonde pitié.

Ce que M. Viger n'a pas cru devoir faire volontairement, il est sur le point de le faire par nécessité. En effet, le cabinet canadien vient, dit-on, de se trouver en minorité dans la chambre, qui aurait refusé d'adhérer au projet de certaines réformes fiscales, demandées par la métropole. Le cabinet avait interrompu la discussion en disant qu'il allait aviser.

Si cette nouvelle se confirme, lord Oathart, qui vient d'être nommé définitivement gouverneur des provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, et du Nouveau-Brunswick, aura à se choisir d'autres conseillers, choix hélas de bien grandes difficultés dans les circonstances présentes.

Mentionnons, pour terminer, deux faits qui sont en eux-mêmes très caractéristiques: M. Morin, membre de l'ancien cabinet, et qui est, avec M. Lafontaine, l'un des chefs les plus honorables de l'opposition, vient d'être nommé président de la chambre d'assemblée à la place de sir Allan MacNab, que des raisons de famille appellent à Toronto, et le gouvernement canadien vient d'appuyer auprès de la législature la demande présentée par M. L. J. Papineau, le grand révolutionnaire, en paiement de ses honoraires d'ex-président de la chambre, qui lui étaient dus depuis qu'il quitta le Canada pour sauver sa tête mise à prix. Ces honoraires, qui lui seront payés sans conteste, s'élevaient à plus de quatre mille livres sterling.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

PROCÉDÉS.

Vendredi, 24 Avril.

38 pétitions sont présentées.

Les commissaires de l'élection contestée de Middlesex sont appelés à la barre et réprimandés par l'Orateur.

M. l'Orateur met devant la chambre le rapport du Surintendant de l'Education pour le Bas-Canada. La chambre ordonne qu'il soit imprimé.

Le bill pour la convocation du gibier dans le Comté de Plélet est lu une troisième fois et passe.

De R. Curroseau et autres pilotes de Québec, demandant des amendements au bill de la Maison de la Trinité de Québec.

De la Corporation de Québec, demandant que le Cul de Sac ne soit pas mis sous le contrôle de la Maison de la Trinité.

De P. Pagé et autres pilotes de Montréal, demandant des amendements au bill de la Maison de la Trinité de Montréal.

Des autorités municipales de St Roch des Annetes, demandant une aide pour finir un quai.

De F. Murphy et autres, demandant des améliorations dans le chemin entre Valcartier et Québec.

La pétition de James Ferrier, écrivain, et autres conseillers de la Cité de Montréal, est lue et renvoyée à un comité composé de MM. Moffatt, De Blouy, Gowan, Leslie et Lemoine.

M. La Terrière présente un rapport sur la pétition de J. Alexander et autres, et un bill pour faire des dispositions spéciales pour le pilotage des vaisseaux de la rivière Saguenay. Seconde lecture Mardi.

M. Chauveau présente un rapport sur les pétitions de la Corporation de Québec, au sujet de l'élection des Assessors, et l'établissement d'une Cour de Maire, et un bill pour amender les ordonnances incorporant la Cité de Québec. Seconde lecture Jeudi.

Il rapporte aussi favorablement sur la pétition de S. Chouinard et autres.

Sur motion de M. Chauveau, la chambre ordonne une adresse pour avoir copie de toutes correspondances entre le Gouvernement Exécutif, le Bureau de la Trinité de Québec, et la Corporation de Québec, au sujet de la Rivière St. Charles, et de tous ordres et résolutions du Conseil à ce sujet.

Sur motion de M. Christie, la chambre donne instruction au comité de s'enquérir de l'existence de réunir les deux bureaux de la Trinité de Québec et de Montréal.

Sur motion de M. La Terrière, le comité a aussi instruction de s'enquérir s'il ne serait pas expédient d'établir une école de navigation à Québec, où les apprentis pilotes et marins pourraient recevoir une instruction gratuite.

La chambre se forme en comité sur le bill de Milice. Le bill est renvoyé à un comité spécial.

Lundi, 27 Avril.

Les pétitions suivantes sont lues:

De M. Scott, et al, demandant un bureau d'enregistrement à St. Joseph.

Des autorités municipales de St. Antoine de la Bale du Febvre, demandant des amendements à l'Ordonnance des Sleighs.

De la Corporation Municipale de St. Louis de Kamouraska, pour une Cour de Justice.

De T. W. Lloyd et al, de Québec, demandant des amendements dans les ordres relatifs à la Bureau de Commerce de cette Cité.

De la Corporation de la maison d'Industrie de Toronto, pour une aide.

Des Habitans de St. Michel d'Yamaska demandant le rappel des ordonnances des Sleighs.

De N. Duchesnay et al, du District de Québec, pour des amendements à l'acte des Routes et des Municipalités, et pour le paiement des Jures.

M. Daly met devant la chambre copie d'une Dépêche relative au rapport des droits sur le blé et la farine étrangère importée dans cette Province. La chambre ordonne qu'elle soit imprimée.

Le Comité sur le bill réglant la profession de Notaire

du Bas-Canada, est rapporté avec des amendements.

Mardi, 24 avril.

Trois pétitions sont mises sur la table.

Le comité de l'Education d'Oxford obtient la permission de s'ajourner jusqu'à jeudi.

M. Scott présente un rapport sur la pétition du Rev. M. Paquin et al, et un bill pour permettre la formation de plus d'une académie d'Agriculture dans chaque comté du Bas-Canada—Seconde lecture de ce bill Vendredi.

Le comité des bills privés rapporte favorablement sur la pétition des Sœurs de la Charité de Montréal.

M. Daly met devant la chambre un document relatif à la dégrèvement de £30,000, accordés pour l'amélioration du chemin entre Toronto et le lac Huron.

Il expose ainsi que son Excellence sera prête à recevoir le chapitre avec son adresse de félicitation demain à 10 heures.

M. Aylwin présente un bill pour incorporer l'école canadienne et britannique de Québec.

M. Laurin fait motion que la chambre se forme en comité pour considérer s'il n'est pas expédient d'accorder aux avocats et procureurs pratiquant devant les cours des commissaires dans les villes de Montréal, Québec et Trois-Rivières, les mêmes honoraires qu'il leur sont alloués par l'acte 7 vic, dans les actions de la 3e classe. Le comité se lève sans rapporter.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 1 MAI, 1846.

La Session Legislative.

LES TRAVAUX DE LA SEMAINE.—DROITS SUR LES CUIRS.—LE BAGAQUE PARLEMENTAIRE S'ACCUMULE ET LA POLITIQUE DISPARAIT.—MM. LES MINISTRES POUR LE BAS-CANADA TROUVENT LE GOUVERNEMENT RESPONSABLE LE MEILLEUR DES GOUVERNEMENTS CONUS.—ILS SE PROPOSENT D'INTRODUIRE DURANT LA PROCHAINE SESSION, PLUSIEURS MESURES IMPORTANTES.—EN ATTENDANT ILS DORMENT A L'OMBRE DES LAURIERS CUEILLIS PAR M. DRAPER ET LA MAJORITE DU HAUT-CANADA.—QUE LE SOMMEIL LEUR SOIT LEGER!

La chambre continue à faire des lois pour le Haut-Canada en masse. Les ordres du jour sont d'une longueur désespérante, et si vous les parcourrez, vous voyez qu'ils ont presque tous rapport à des affaires d'en haut. Le ministère est juste, il travaille pour ceux qui l'ont placé au pouvoir. Le Haut-Canada est destiné à un grand avenir si le cabinet se maintient encore seulement une ou deux années.

Mardi, 24 Avril.

Mercredi les résolutions suivantes furent soumises à la chambre, et furent emportées lors de la division.

Résolu, Qu'un droit ad valorem de cinq pour cent soit imposé sur toutes les espèces de Cuir manufacturés ou non manufacturés, provenant de la Grande-Bretagne ou des colonies britanniques, importés par mer, ou directement d'aucune colonie britannique, et que les droits suivants soient imposés sur le cuir ou les articles de cuir importés autrement, c'est à savoir:—

- | | |
|---|------------------|
| Droits actuels. | Droits proposés. |
| 5s.—Sur les peaux de chèvres, tannées, passées ou préparées de quelque manière, par douzaine. | 5s. |
| 6d.—Sur les peaux d'agneaux ou de mouton, tannées, passées ou préparées de quelque manière, par douzaine. | 2s 6d |
| 6d.—Peaux de veaux, tannées, passées ou préparées de quelque manière, par lb. | 4d. |
| 3d.—Peaux de chevreaux, tannées, passées ou préparées de quelque manière, par lb. | 2d. |
| 2d. et 1/4.—Sur cuir à harnais, cuir à hausse, et cuir à semelles, par lb. | 1 1/4d. |
| 6d.—Cuir taillé en formes, par lb. | 4d. |

CUIRS MANUFACTURÉS.

- | | |
|---|-----|
| 7s. 6d.—Bottines, souliers et galoches de femmes, par 12 prs. | 5s. |
| 7s. 6d.—Bottines et souliers de femmes, de soie, satin, jean ou autres étoffes, de chevreau ou de marocain, par 12 prs. | 5s. |
| 2s. 6d.—Bottines, souliers et galoches de jeunes filles, au-dessous de 7 pouces de longueur, par douzaines de paires. | 2s. |
| 3s.—Bottines et souliers de jeunes filles, soie, de satin, jean ou autres étoffes, de chevreau ou marocain, par douz. de prs. | 1s. |
- Peur.—MM. Boulton, Cayley, Chalmers, Christie, Colville, Daly, De Witt, Dickson Draper, Dugan, Ermatinger, Foster, Gowan, Hale, Jessup, Lemoine, MacDonald, (Cornwall), McConnell, Moffatt, Munro, Murmev, Papineau, Patrie, Riddell, Robinson, Seymour, Sherwood, (Brockville), Sherwood, (Toronto), Smith, (Frontenac), Smith, (Missisquoi), Tachereau, Viger, Webster, Williams, Woods.—36.
- Contre:—MM. Aylwin, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Cauchon, Chabot, Chauveau, Dessaulniers, Drummond, Guillet, La Fontaine, Lantier, La Terrière, Laurin, Leslie, MacDonell, (Stormont), Méthot, Nelson, Powell, Price, Roblin, Rousseau, Scott, Smith (Wentworth), Taché, Thompson.—26.

La résolution suivante fut emportée par une division de 27 contre 28. M. Meyers ayant voté pour et MM. Hale et Jobin contre.

2s. 6d.—Bottes d'hommes, par paire.

1s. 3d

1s.—Souliers d'hommes, par paire.

6d.

1s. 3d.—Bottes de jeunes garçons, au-dessous de 8 pouces de longueur, par paires.

9d.

9d.—Souliers de jeunes garçons, au-dessous de 8 pouces de longueur, par paires.

4d.

La résolution suivante passa sans division:

Résolu:—Que la viande salée et préparée pour l'usage des pêcheries dans le golfe Saint-Laurent soit admise franche et exempte de tous droits.

M. Cayley a introduit un bill basé sur ces résolutions.

Maintenant nous sommes à nous demander comme beaucoup d'autres personnes quelle bonne raison on a pour taxer les consommateurs canadiens au profit des manufacturiers anglais, qui non seulement répudient la protection que nous avions sur leurs marchés, mais qui ont souscrit des sommes énormes pour nous en priver. Il paraît d'ailleurs que ces résolutions ne sont pas tout à fait d'accord avec certaines dépêches de M. Gladstone, qui sont plus libérales dans leur esprit que M. Cayley ne voudrait le faire croire par le sens et l'application qu'il leur donne. Le ministre des colonies consent

avec répugnance à ce que nous taxions nous-mêmes; et M. Cayley vient prématurément imposer un droit élevé sur les cuirs étrangers. Il aura occasion de regretter avant longtemps ainsi que sa majorité permanente, ces mesures intempestives, qui, nous dit-on, déplairaient surtout à leurs constitués du Haut-Canada.

Nous ne savons pas le chiffre exact des projets de lois qui sont maintenant devant la chambre, mais ils sont très nombreux, et nous savons encore bien moins de ce qu'on en fera; car il y a maintenant de la besogne pour trois mois encore, et la rumeur publique se plaint à faire proroger la chambre dans le cours du mois qui commence.

La politique, la grande, la haute politique est disparue; elle se résigne à son sort en attendant des jours meilleurs. Le public ne se porte plus en foule à la chambre comme autrefois, car il n'y a plus d'émotions parlementaires. Il est fatigué des tours de force et de passe-passe du cabinet, car le premier acteur, M. Draper, est le seul de ses membres qui se tienne d'affaire avec honneur.

LA CORPORATION.

Les journaux toriens de cette ville font feu et flamme; ils sont au désespoir au sujet des derniers procédés de la corporation, qui s'est reconstituée pour tout de bon cette fois. "Il ne faut pas trop compter sur les majorités, MM., car les majorités changent et disparaissent comme toutes choses dans ce monde, aujourd'hui c'est pour vous, demain c'est contre vous."

C'est une bonne affaire dans tous les cas, et nous savons gré à MM. Gibbs et Glennon d'avoir enfin su reconnaître la vérité. Quant à M. Ferrier et à son parti ils ont protesté verbalement et par écrit, et se sont retirés la rage dans le cœur; heureusement que leur absence n'est pas fatale aux procédés municipaux, car il y a un quorum, sans eux.

Nous regrettons d'avoir aujourd'hui à enregistrer un de ces malheurs irréparables, qui frappent les familles subitement et les plongent dans le deuil et dans l'affliction.

Ce matin à 4 heures A. M., est décédée en cette ville, Louise de Rocheblave, épouse du capitaine Willoughby, ci-devant de 23e Régiment de Ligne et fille de feu l'honorable Pierre de Rocheblave. Cette jeune dame était accouchée mardi dernier, et depuis lors, la mère et l'enfant étaient bien. Hier dans cette maison, tout était espoir, tout était joie; la famille battait d'heureux projets d'avenir; aujourd'hui le deuil et la douleur sont venus remplacer le sourire et le bonheur, et là près des restes inanimés de cette aimable et belle jeune femme sont rassemblés, moroses et désespérés, une mère, une sœur, et un époux en pleurs.

Morte! à vingt-deux ans! à l'heure où fleurit à peine la couronne de roses de la jeunesse, où la vie a de si brillantes perspectives. Morte! quand on a tant de grâces et de beauté, quand on est pourvue de tous les trésors d'amour et de douce amitié qu'on peut désirer en ce monde. Morte aux premiers jours du printemps, alors qu'arrivent les fleurs et le chant des oiseaux, comme si Dieu eût voulu faire la nature pleine de douceur pour bercer son dernier sommeil!

Il n'est qu'un mot, qu'une voix pour consoler dans de pareilles infortunes—ce mot, cette voix—c'est Dieu!

Une assemblée des plus nombreuses a eu lieu mardi, à Québec, dans le but de se plaindre des procédés du comité chargé de distribuer des secours aux malheureux incendiés. Il paraît que le montant total des sommes reçues est de £162, 220 et que le montant payé n'est que de £18, 774 11s. 6d. Les journaux ont déjà et depuis longtemps exprimé leur opinion contre le comité de secours qui garde en sa possession de grosses sommes, plutôt que de les distribuer aux nécessiteux. D'après tout ce qui a été dit, il paraît que l'initiative a mis la main à la besogne.

LA CROISADE ANTI-CANADIENNE.

Le Canadien de Québec a entrepris une croisade au bénéfice de l'honorable M. Caron, contre M. Lafontaine. Un de ses derniers numéros est en partie consacré à cette guerre sainte contre le chef de l'opposition. On veut en vain faire sortir M. Caron pur et immaculé de cette affaire, l'opinion publique ne sera pas trompée. Nos compatriotes ne se diviseront pas, pas plus que MM. Lafontaine et Morin, sur cette question; ces deux noms étroitement liés depuis bien des années, à la politique canadienne, vaine et éloquentes défenseurs de nos droits, à travers les bons comme les mauvais jours, ne seront pas déshonorés, quoiqu'on fasse pour les séparer. La représentation Bas-Canadienne, UNANIMEMENT, avertit et publiquement, a approuvé leur conduite elle est l'organe des vœux populaires, et depuis longtemps le peuple sait à quoi s'en tenir sur ceux qui veulent le diviser pour régner.

CHAPEAUX FRANCAIS.—Nous recommandons aux fashionable de cette ville les élégants chapeaux français, annoncés aujourd'hui dans nos colonnes par la maison Fabre et Cie.

Le Conseil-de-Ville s'assemblera mardi prochain, à 2 heures. Les principaux ordres du jour seront la nomination d'un officier-rapporteur pour le Comité de l'élection du quartier Est, et l'adoption d'une adresse à Son Excellence au sujet de sa nomination comme Gouverneur-Général.

PROCÉDÉS DU CONSEIL DE VILLE.

Le conseil s'est assemblé hier tel qu'il a été annoncé; étaient présents: Son Honneur le Maire, M. Mills; MM. Bourret, Jodan, Perrin, Glennon, Gibb, Ward, Stuart, Lynn, Luny, Beauville, Footner, Tully, Doewin, Kelly, Gorré, Connolly, Dufresne Sims.

Les procédures qui viennent d'avoir lieu devront donner une grande satisfaction aux citoyens en général. Une assemblée spéciale avait été convoquée à la requête de MM. Bourret, Jodan, Perrin, Gibb, et Glennon. Lorsque les membres furent assemblés, M. Mills prit le fauteuil comme maire. Il s'en suivit immédiatement une chaude discussion à huit heures. M. Henry Stuart prétendait que M. Mills n'avait pas droit de prendre le fauteuil, et qu'il ne pouvait pas être reconnu comme maire de la cité. Il ne voulait pas cependant faire mention par que M. Mills laissât le fauteuil. M. Bourret, afin de décider la question, proposa que les ordres du jour fussent appelés; cette motion étant mise aux voix, elle fut emportée par une majorité de 9 contre 8.

Pour la motion, MM. Bourret, Beauville, Gibb, Doewin, Glennon, Jodan, Perrin, Tully, Ward.

Contre, MM. Luny, Stuart, Connolly, Footner, Gorré, Lynn, Kelly et Sims.

M. Dufresne était alors absent. Les portes furent alors ouvertes au public, et

M. Gibb fut motionné, secondé par M. Tully: "Que ce conseil ayant pris en considération après mûre délibération, les procédés de 9 mois derniers, au sujet de l'élection d'un maire, est d'opinion que John E. Mills, écrivain, a été nommé élu maire de cette cité, pour la présente année conformément à l'acte d'incorporation."

MM. Gorré, Footner, Stuart, Luny, Sims et Kelly se retirèrent alors du Conseil.

MM. Gibb passa en revue et refuta par un discours plein de logique serrée toutes les objections soulevées par les amis de Mr. Ferrier contre l'élection de Mr. Mills.

La motion fut emportée.

MM. Glennon, Lynn et Connolly s'abstinent de voter pour cette motion, parcequ'ils avaient déjà réclamé à la Législature, mais cela ne les empêchera pas d'agir avec la majorité du Conseil.

Il fut alors procédé à la nomination des comités permanents du Conseil.

M. Mills annonça que comme la Corporation le trouve aujourd'hui sans argent il avancera lui-même £500 au comité des chemins pour faire nettoyer les rues de la Cité. Après quoi le Conseil s'ajourna.

Nouvelles d'Europe.

7 jours plus tard.

ARRIVEE DU STEAMER GREAT WESTERN.

Le Great Western est arrivé à New-York, de Liverpool, mardi dernier, le 28 avril, la nouvelle de son arrivée nous est parvenue hier soir. Le steamer apporte des dates du 11 avril.

Rien de bien important.

La chambre des communes est ajournée pour les fêtes de Pâques, sans passer ni le bill de coercition ni le tarif.

L'opposition, disent les journaux, paraît disposée à battre le ministère sur ces deux mesures, n'étant pas assez forte pour la battre sur la question des cérales.

Le commerce est stagnant.

Il y a quelques faillites importantes à Liverpool, entr'autres, celle de MM. Carne et Tait; qui s'élève à un demi-million de piastres.

Le gouvernement a envoyé du blé d'Inde en Irlande pour soulager le peuple, et sir Robert Peel est satisfait de l'expérience. Le peuple Irlandais s'en accommodera fort bien.

Sir R. Hardinge est fait Pair du royaume, sous le titre de vicomte Hardinge de King's Newton dans le comté de Dorset. Sir Hugh Gough a aussi été créé Pair sous le titre de Baron Gough de Chikoungfoo en Chine, etc., etc.

On pense en Angleterre que la question de l'Orégon sera terminée amiablement.

Les retours officiels du revenu en Angleterre, pour le quartier-écoulé, montrent mieux qu'aucune autre chose, les mauvais états des affaires commerciales durant les derniers trois mois. Il y a un demi-million de déficit dans les droits et un quart de million de déficit dans l'Accise.

Le déficit de l'année dans les droits s'élève à 2 millions et demi, et à plus de £300,000 dans l'Accise. Mais le timbre est augmenté de £400,000 et le postage à deux sous de £900,000.

Comme on voit, le système de postage à bon marché, fonctionne admirablement bien. Agissons donc la réforme en Canada!

On dit que M. Guizot s'est adressé à lord Aberdeen et lui a proposé d'avoir un conseil des deux nations à Cracovie, afin de surveiller les procédés des trois puissances continentales, de peur qu'ils n'envahissent les droits et les libertés de cette république!—Ce brave Guizot, comme il aime bien la France la noble France!

NAISSANCES.

An Cocteau Baron de cette ville, le 29, la Dame de A. M. Delisle écrivain, à mis au monde un fils.

En cette ville, rue St. Antoine le 27, la Dame de John Moison, écrivain, a mis au monde une fille.

MARIAGES.

En cette ville, lundi le 27 du courant par Messire P. curé, M. Ed. Fournier à Demoiselle B. C. Caroline Gravel, tous deux de cette ville.

A Longueuil, par messire Brassard, le 27, M. Augustin Lespérance marchand, de cette ville, à Delle Honorine Trudeau de Longueuil.

A Boucherville, le 29 du courant, par le Révérend Messire Proulx, prêtre missionnaire dans le Haut-Canada, J. T. Philéas Proulx écrivain, M. D. à Demoiselle M. Anatolie, seconde fille de Louis Lacoste écrivain. M. P. P.

DÉCÈS.

En cette ville, le 29, après plusieurs mois de souffrances, supportées avec une résignation et une patience angéliques, Dame Marie-Mathilde Elie, épouse de M. F. Mercure, âgée de 22 ans. La douceur de son caractère, les qualités du cœur dont elle était douée lui avait attiré l'estime et la sympathie de tous ceux qui l'ont connue.

A Châteauguay, le 21, après 5 mois de maladie, Dame Adélaïde Moll, épouse de M. Ol. Desmaison, âgée de 32 ans.

A Ste. Scelastique, le 27, Dame Marie-Anne Constantineau, veuve de feu le capit. Danis, âgée de 63 ans. Ses funérailles eurent lieu dans l'église de la paroisse.

ANNONCES.

A LOUER

Un Magasin et Logement, Possession donnée immédiatement.

DANS cette belle Maison en Pierre de Taille à Trois Étages, ci-devant occupé par JAMES CONNELL, JURA, No. 130 Rue Notre Dame. La position de cette maison est la plus désirable de la ville étant sur le côté Sud et dans la partie la plus fréquentée.

S'adresser à BEAUDRY & FRÈRE.

1 mai, 1846.

CHAPEAUX FRANCAIS.

LES SOUSSIGNES viennent de recevoir leur matériel pour l'assurance de CHAPEAUX A LA DERNIERE MODE DE PARIS.

E. R. FABRE & Cie.

Livrables Canadienne, Rue St. Vincent, 1 mai.

ES Tours de l'Eglise Paroissiale de Montréal sont actuellement ouvertes pour la saison, jusqu'à la fin d'octobre prochain, à toutes les personnes qui désirent monter au sommet, à 215 pieds de hauteur, et d'où on peut voir toute la cité et les campagnes environnantes.

ANT. DUBORD.

mai, 1846